

piéd? Celle d'aller s'inscrire auprès du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, afin de se trouver un emploi! Et, comme le disait tout à l'heure mon honorable collègue de Hillsborough (M. Macquarrie), avec l'expérience que nous avons de ce service, ces gens-là ne sont pas près d'avoir une «job» dans la région de Montréal ou dans le reste du Québec, car c'est dans ces endroits que le taux de chômage est le plus élevé, se fixant à 8 p. 100. Et, avec un grand sourire, l'honorable ministre dit: Moi, je ne peux rien faire pour les 450 employés qui seront mis à pied le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Monsieur l'Orateur, ce qui manque dans la politique du ministère des Postes, c'est la planification. On l'a dit ce soir. On applique une politique de «broche à foin». On ne fait aucune vérification et, comme le disait tout à l'heure un de mes collègues, lorsqu'un ministre est recommandé aux prières, dans les journaux, par le syndicat des facteurs du Canada, alors que ce ministre est encore vivant, c'est une indication que la situation se détériore et qu'il faut, de toute évidence, que l'honorable ministre fasse quelque chose pour la corriger. Tous mes collègues ont dû lire dans les journaux l'annonce suivante:

In Memoriam: Efficacité du ministère des Postes. —17 fév. 1969—17 fév. 1970.

Le syndicat des facteurs du Canada demandait à la population d'excuser ses membres si le service postal fonctionnait au ralenti, parce que le moral des employés du ministère des Postes était extrêmement bas, à cause des mesures draconiennes que l'honorable ministre a prises depuis qu'il a assumé la direction de ce ministère. En effet, il a déclaré qu'il désirait rendre rentable le ministère des Postes, alors que pour les années 1970-1971, ce ministère accusera encore un déficit de 69 millions de dollars.

Voilà des chiffres et des réflexions auxquels il est bon de s'arrêter. J'espère qu'au terme de ce débat, il sera permis au ministre de dire s'il laissera la situation se détériorer, à Montréal, ou s'il a une solution efficace à proposer, en vue de régler le problème auquel on se heurte actuellement dans la métropole.

Il y a des solutions. On nous dit souvent que l'opposition présente seulement des doléances et qu'elle ne fait que critiquer le gouvernement. Évidemment, c'est notre rôle de critiquer d'une façon objective, mais nous devons dire tout de même aux députés ministériels que ce n'est pas nous qui gouvernons. C'est au gouvernement lui-même qu'il incombe de prendre les décisions qui s'imposent. Nous pouvons l'aider à prendre des décisions, lorsqu'il se trouve dans l'incapacité de trouver des solutions aux problèmes qui se posent, comme c'est actuellement le cas dans le conflit qui existe à Montréal.

[L'hon. M. Asselin.]

Comment le ministre peut-il se tirer de cette situation? Est-il en mesure de faire des arrangements par l'entremise d'un conciliateur? Un député libéral a parlé tout à l'heure avant moi et a suggéré de nommer un conciliateur qui interviendrait en vue d'étudier en profondeur non seulement le problème des employés, mais également celui de l'efficacité de la livraison du courrier à Montréal.

Je pense que la première solution que le ministre devrait envisager serait de nommer un conciliateur qui serait accepté par toutes les parties.

Deuxièmement, qu'est-ce qui empêche le ministre, s'il veut faire montre d'un peu d'humanité, d'intervenir auprès des gens à qui seront adjugés les contrats à partir du 1<sup>er</sup> avril et de leur demander d'embaucher le plus grand nombre possible d'employés qui sont au service de *G. Lapalme Inc.*

Voilà, à mon avis, la seule démarche efficace, qui démontrerait aux employés de *G. Lapalme Inc.* que le ministre veut les aider à trouver des solutions à leur problème.

Mais, outre cela, tant et aussi longtemps que nous ne serons pas dotés non seulement à Montréal, mais également dans les grands centres du pays, d'un système de demandes de soumissions prescrit par la loi, le ministre sera toujours acculé à des difficultés insurmontables.

Tout à l'heure, lorsque le ministre a pris la parole, je lui ai suggéré, relativement à la livraison du courrier et au système des postes, de songer à créer une agence de la Couronne qui accorderait des contrats à des compagnies responsables, qui pourraient embaucher les employés d'une façon permanente, afin d'assurer la continuité de leur emploi. Ces compagnies pourraient exercer une surveillance et assurer une planification bien plus adéquate que le système actuel. C'est la seule façon pour le ministre, de s'en sortir. L'établissement d'une agence de la Couronne pourrait planifier l'octroi des contrats, le service régulier, et assurer également la sécurité de l'emploi aux travailleurs.

• (10.20 p.m.)

L'honorable ministre fait face aujourd'hui à ce problème à Montréal, mais il se heurtera à un autre problème semblable à Toronto, à Winnipeg ou ailleurs, dès l'expiration des contrats. A mon avis, la seule façon pour le ministre de planifier la politique des Postes serait de créer une société de la Couronne qui pourrait contrôler tous les détails des opérations.

Puisque nous proposons des solutions objectives, le ministre ne saurait dire que l'opposition ne fait que critiquer. Nous ne sommes pas